

Direction
Sous-direction Santé
Groupement Santé, Sécurité, Qualité de Vie en Service
Service Hygiène, Sécurité, Qualité de Vie en Service

**Le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de
secours**

Réf. : 2024 – HS – 2162

Arrêté annuel d'habilitation à la manipulation de pont roulant

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la quatrième partie du code du travail et notamment les articles du livre III – titre II, notamment les articles R4323-1 à -5, R4323-29 à -49 et R4323-55 à -57 ;

Vu l'arrêté du 02 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des appareils de levage de charges ou de personnes ;

Vu la formation à la manipulation de pont roulant suivie ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

ARRÊTE

Article 1 - À compter de ce jour et au titre de l'année 2025, la liste des personnels autorisés à manipuler le pont roulant à commande du sol en service au sein de l'atelier mécanique du service d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir est la suivante :

- | | |
|--------------------|----------------------|
| - Sébastien BOUVET | - Emmanuel GRANDFOND |
| - Franck CHARON | - Thierry HULINE |
| - Loïc GAUTRON | - Romain PRYLOUTSKY |

Article 2 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.